

## L'ECOLE NUMERIQUE RURALE

Qu'est-ce que c'est ?

Le terme « Ecole numérique rurale » recouvre les solutions matérielles et logicielles, les services et les ressources numériques, l'organisation permanente de leur mise en œuvre ainsi que la formation des utilisateurs. Cet ensemble est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes scolaires.

Le dispositif

Dans le cadre de son plan de relance, l'Etat a décidé de consacrer 50 millions d'euros à l'équipement numérique de 5 000 écoles de communes rurales de moins de 2 000 habitants.

Dans le cadre de la convention signée entre l'Inspection Académique de Moselle et la commune de Vantoux, il est convenu que l'Education Nationale

-attribue une subvention à la commune dans le cadre de l'achat du dispositif à hauteur de 80% de la somme totale, jusqu'à concurrence de 9 000 euros HT ( 20% restent à la charge de la commune).

-prend en charge une offre de ressources pédagogiques en ligne (pour une durée de trois ans) ou hors ligne, mises à disposition des enseignants à hauteur de 1 000 euros.

-prend en charge la formation des enseignants.

La commune quant à elle prend en charge l'achat et la mise en service de l'équipement.

L'équipement

La commune de Vantoux a retenu la société Yellozvision pour l'acquisition du matériel qui comprendra :

2 tableaux interactifs fonctionnant avec 2 PC portables

2 vidéo projecteurs

13 PC pour les élèves et les enseignants

1 meuble de rangement mobile et sécurisé avec câblage pour la recharge des PC

1 imprimante laser

1 serveur de stockage ainsi que tous les logiciels nécessaires.

L'investissement total représente une somme de 11 250 euros HT, soit 2 250 euros à la charge de la commune. Il y avait donc une réelle opportunité à se saisir de ce dossier et à doter les élèves et les enseignants d'outils performants. La réactivité de la municipalité a permis de mener ce projet à bien.